

Fiche d'inscription

2023/2024

Pôle de la Visitation - 2, Place du Marché – 74200 THONON – LES-BAINS
 ☎ : 04 50 26 01 43 / Mail : administration@emdt.fr / Site : <http://www.emdt.fr>

ÉLÈVE

Prénom & Nom		Date de naissance	
Adresse postale			
Etablissement scolaire		Classe (niveau)	

Pour un aménagement pédagogique, nous aimerions savoir si votre enfant a des besoins spécifiques liés à un handicap, une condition de santé ou un trouble de l'apprentissage ?

Oui Non

PARENTS ou REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Représentant légal 1 (payeur)		Représentant légal 2	
Prénom/Nom		Prénom/Nom	
Profession		Profession	
Téléphone		Téléphone	
Mail		Mail	

Musique

Eveil Musique (5 ans) <input type="checkbox"/>	Parcours découverte Musique (6 ans) <input type="checkbox"/>
Parcours découverte Musique et Danse (6 ans) <input type="checkbox"/>	1 ^{er} Cycle dès 7 ans <input type="checkbox"/>

DISCIPLINES Sous réserve de validation par la direction	Instrument	
	Formation Musicale	Cursus obligatoire jusqu'en fin de second cycle
	Pratique collective	Cursus obligatoire
	Jazz - Musique Amplifiée	

Danse

Eveil danse	4 ans <input type="checkbox"/>	5 ans <input type="checkbox"/>
Initiation 1	6 ans <input type="checkbox"/>	
Initiation 2	7 ans <input type="checkbox"/>	

Classique	Jour & Horaire	Niveau
	Barres à Terre	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

Contemporain	Jour & Horaire	Niveau

Modern Jazz Dances Urbaines	Jour & Horaire	Niveau

L'inscription induit l'engagement annuel et l'acceptation du règlement intérieur joint, que je reconnais avoir lu et approuvé.

Tout dossier incomplet (fiche d'inscription + Attestation d'Assurance Responsabilité Civile), ne sera pas pris en compte.

J'autorise la diffusion d'images de l'élève prises dans le cadre de l'emdt à des fins promotionnelles Oui Non

Date :/...../ 2023

Signature des Parents ou Représentants légaux, et acceptation du Règlement intérieur

Protection des données personnelles
 Toutes les informations contenues dans ce document resteront confidentielles et ne seront communiquées qu'au sein de l'emdt et qu'aux personnes ayant à en connaître. Elles ne seront ni diffusées, ni utilisées à d'autres fins.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

DISPOSITIONS RELATIVES AUX ÉLÈVES

En dehors des temps de cours, les élèves demeurent sous la responsabilité des parents.

Les absences des enseignants sont affichées sur les portes de l'entrée principale des lieux de cours de l'école de musique. Les responsables des enfants doivent s'assurer de la présence des professeurs.

Les parents conduisant leurs enfants à l'école de musique ou dans une salle de spectacle pour suivre un cours, une répétition ou un concert, doivent s'assurer de la présence effective de l'enseignant concerné. Les enfants mineurs demeurent sous la responsabilité des parents tant qu'ils n'ont pas pu constater la présence de l'enseignant.

Dans le cas d'enfant mineur non accompagné constatant l'absence de l'enseignant concerné, la responsabilité de l'école de musique ne saurait être engagée.

Les enfants qui attendent en dehors de ces temps ne sont en aucun cas sous la responsabilité du personnel administratif ou enseignant de l'école de musique.

Pour les élèves inscrits dans une pratique musicale les exposants à plus de 85 décibels, le port de bouchons d'oreilles est fortement recommandé (guitare basse, guitare électrique, clavier, batterie et percussions). En cas de problème auditif de l'élève, la responsabilité de l'école de musique ne saurait alors être engagée.

SCOLARITÉ

GÉNÉRALITÉS

- Les cours sont dispensés à l'école de musique, ou, à tout autre endroit désigné à cet effet.
- Les classes sont mixtes.
- Les structures d'accueil de l'école permettent l'admission des adultes et des enfants. Les élèves mineurs doivent être présentés par leurs parents ou leurs tuteurs.

INSCRIPTION

- L'inscription définitive sur les registres de l'école engage l'élève à assister à tous les cours, à respecter la discipline et à se conformer au règlement intérieur.

PRÉSENCES ET ABSENCES

- Toute absence à un cours, quel qu'il soit, devra être justifiée par écrit.
- Le manque d'assiduité aux cours sera soumis au Conseil des professeurs, et pourra entraîner l'exclusion de l'élève.

ENSEIGNEMENT

- L'orientation, la réorientation des élèves, le changement de classe sont de la compétence du directeur, en fonction des résultats des contrôles et examens, et suivant l'avis des professeurs.
- Outre le contrôle ou l'examen de fin d'année, les parents seront informés en cours d'année de l'évolution de la scolarité de leur(s) enfant(s), par tout moyen approprié.
- Les cours comprennent obligatoirement : formation musicale, pratique collective et pratique instrumentale, suivant le niveau de l'élève.

DISCIPLINE

- Il est rigoureusement interdit aux élèves d'emporter, sans autorisation du directeur, le matériel de l'école.
- Les parents sont responsables des dégradations commises par leur(s) enfant(s) aux bâtiments, mobilier, instruments et matériel divers de l'établissement.
- Le cas des élèves, dont le comportement empêcherait le bon déroulement des cours collectifs, sera examiné par le Conseil Pédagogique qui pourra demander la réunion du Conseil d'Administration.

Signature du Président



Signature du ou des responsable(s)

Précédée de la mention "Lu et approuvé"

PHOTOGRAPHIES

J'autorise l'EMTL à utiliser des photographies faisant apparaître nos enfants.

Date :

Signature du ou des responsable(s)

Lettre de décharge relative à la participation d'une activité corporelle

Je soussigné(e)

Demeurant à

Téléphone

Déclare que moi-même / mon enfant

participe aux cours de danse au sein de l'École de Musique et de Danse de Thonon (EMDT).

Je déclare en outre avoir été informé(e) de l'obligation de fournir un certificat médical attestant de mon aptitude / l'aptitude de mon enfant à la pratique de cette activité.

En l'absence de ce certificat, je décharge et libère de toute responsabilité l'EMDT en cas d'accident de quelque nature que ce soit ou de dommages sans aucune exception.

J'ai lu attentivement la présente décharge et la signe en connaissance de cause.

A

Le

Signature